

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050099

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 20.93

Société : Royal AIR Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance : AKKA MUSTApha

Adresse : CITE ARICLUS Rue 31 N° 20

Tél. : Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENBRAHIM Brahim  
Neuro - Psychiatre  
Clinique des Jardins  
206 Av. Mers Sultan Casablanca  
Tél. : 05 22 47 34 63

Date de consultation : 10.05 / 20.23

Nom et prénom du malade : AKKA Mustapha Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Parent

Nature de la maladie : SJS dentiel

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

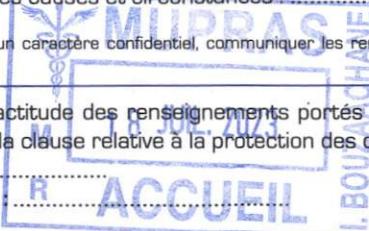
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e)



Le : 10-05-2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/05/23	CS		500 Dh	Dr. BENBRAHIM Brahim Psychiatre Neurologue Clinique des Jardins 206 Av. Mers Sultan Casablanca Tél.: 05 22 47 34 53

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>MACIE DE LA FRATERNITE no. MGHABBAR RAJA J. Bd Abdellah Senhaji Hay Joudieh Casablanca Tél:05 22 291 330</p>	19/5/23	638,30

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<b>D</b>	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Coefficient des travaux

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## Coefficient des travaux

### MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION



Casablanca, le 10/05/23

## ORDONNANCE

MF AKKA Nestaphe

134.30 x 3

- ISPERID 2mg  
402.90

1115123

06440

up

at

236.00

- AURANITAL 2mg

1115123

06441

638.90

up pdt

Voulez p 01 ->

PHARMACIE DE LA FRATERNITE  
Mme. MGHABBAR RAJA  
38, Bd Abdellah Senhaji Hay Jawadieh  
Casablanca  
Tél: 05 22 291 330

Dr. BENBRAHIM Brahim  
Neuro - Psychiatre  
Clinique des Jardins  
206 AV. Mers Sultan Casablanca  
Tél: 05 22 47 34 53

Ris 03/06/23

Clinique des Jardins : 206, Avenue Mers Sultan - Casablanca

Tél.: 0522 47 34 53 - 0522 47 36 14 - Fax : 0522 47 36 74

E-mail : clinique.jardins@gmail.com / Site Web : www.cliniquedesjardins.com

LOT : 230602  
EXP : 03/2025  
PPV : 134,30DH

LOT : 230602  
EXP : 03/2025  
PPV : 134,30DH

LOT : 230601  
EXP : 03/2025  
PPV : 134,30DH

PPV:236 DH 00